



**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202420-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.020**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°14 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GESTION EN FLUX ENTRE LA VILLE ET LES BAILLEURS**

**RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER**

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux qui précise les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux : échelle de la convention de réservation, calcul du flux, logements soustraits du flux, taux du préfet, bilans, etc. et des collectivités ;

Considérant les termes des conventions proposées par les bailleurs ;

Considérant le tableau ci-dessous qui reprend pour chaque bailleur le nombre de logements en gestion en flux, le nombre de logements réservés pour la ville et la durée de cette gestion :

BAILLEURS	Nb logements	Flux/an	Durée en année
LAESSA	48	1	13
VALOPHIS	231	3	37
SEQENS	364	4	17
EMMAUS HABITAT	49	0 à 1	22
OPAC OISE	56	1	37
TOTAL	<b>748</b>	<b>9 à 10</b>	

Considérant l'obligation légale de signer les conventions portant sur la gestion en flux avec les différents bailleurs de la ville ;

Considérant l'avis favorable de la commission Population réunie en sa séance du 7 mars 2024 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes des conventions à intervenir avec les bailleurs ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les conventions et tout document y afférent.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS

A blue ink signature of Pierre Barros, the secretary of the meeting.